

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

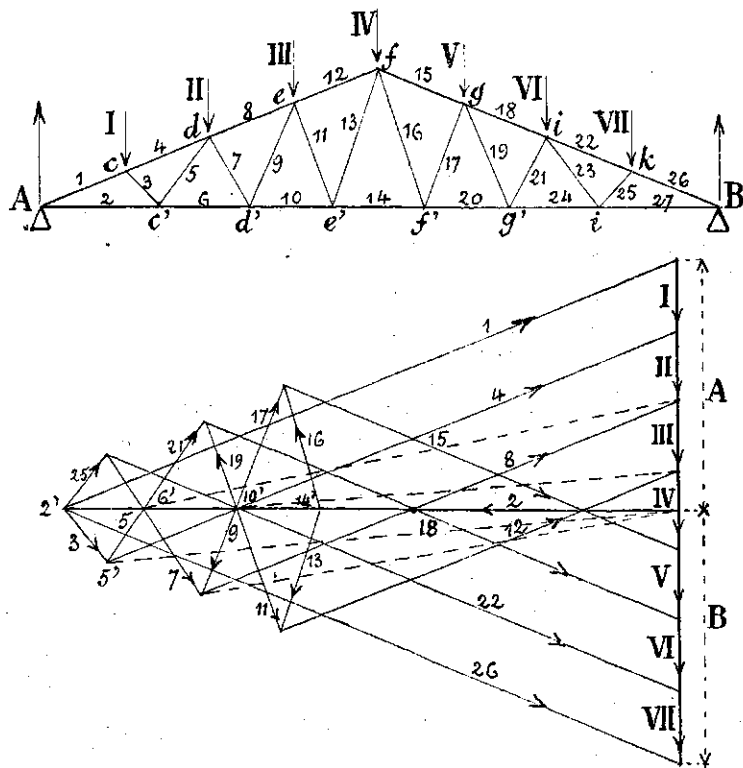
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS



Si dans le comble Polonceau, dernièrement étudié (1), nous supprimons la barre oblique *d'f* et prolongeons le côté 11 jusqu'à l'entrait, pour relier le point d'intersection au sommet *f*, nous obtiendrons, par cette simple transformation, le type représenté dans le dessin ci-joint. Dans ce système, le treillis se trouve ainsi formé de barres obliques, alternativement inclinées à droite et à gauche et formant une série de triangles isocèles, sauf aux extrémités où les triangles *Acc'*, *BKk'* sont égaux mais du genre irrégulier ou scalène.



Ainsi qu'il a été convenu, notre but étant de comparer ce système au type Polonceau, nous admettrons les mêmes données que précédemment, soit :

Une portée :  $AB = l = 22^m50$ .

La hauteur :  $h = 4^m50$ .

L'écart entre les fermes :  $d = 7$  mètres.

La charge totale par mètre carré :  $p = 112$  kilos.

De là nous avons déduit :

Le poids supporté par chaque ferme :  $P = 19.010$  kilos.

Les charges égales agissant en chaque nœud :  $N = 2.376$  kilos.

Les réactions aux appuis :  $A = B = 3.817$  kilos.

Enfin nous choisissons les mêmes grandeurs pour représenter par des longueurs appropriées les efforts et les dimensions de la poutre, soit 4 millimètres par tonne et par mètre linéaire.

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 juin 1911.

Nous tracerons donc comme précédemment une verticale dont la longueur égale à :

$$8.31687 \times 2 \times 4 = 66,53 \text{ millimètres}$$

représentera la somme des réactions aux appuis ; chacune d'elles étant représentée par la moitié de cette longueur. En divisant cette même longueur en sept parties égales nous obtiendrons, placées à la suite les unes des autres, les sept charges distinctes et égales agissant en chacun des nœuds *c, d, e, f, g, h, k*

La réaction en A est équilibrée par les forces intérieures qui se développent suivant les éléments 1 et 2. Le triangle des forces formé par la réaction verticale A et les côtés respectivement parallèles aux éléments 1 et 2, qui se coupent en *2'*, nous donne les forces intérieures cherchées (1) et (2).

Comme ledit triangle est évidemment égal à celui de l'épure afférent au système Polonceau, les intensités de ces forces intérieures sont les mêmes dans les deux cas et l'on voit dès lors qu'elles sont indépendantes de l'inclinaison de l'élément 3 qui dans le premier cas est perpendiculaire à l'arbalétrier et dans le second forme un angle ouvert ou obtus avec ce dernier ; on a donc :

$$(1) = -21.625 \text{ kilos ; } (2) = 19.800 \text{ kilos.}$$

Le contour polygonal 1, 1', 4, 3 tracé d'après la règle générale nous donnera immédiatement les forces intérieures (4) et (3). Celles-ci ne seront plus égales aux efforts qui s'exercent dans les éléments correspondants, car, par suite de la plus grande obliquité de la bielle 3, le côté 3 du polygone des forces est plus long, tandis que le côté 4 est plus court ; on a par suite :

$$(3) = 9 \text{ millimètres ou } \frac{9}{4} = -2.250 \text{ kilos,}$$

et :

$$(4) = 81,5 \text{ millimètres ou } \frac{81,5}{4} = -20.375 \text{ kilos.}$$

Au nœud *c'* nous avons à décomposer la résultante des forces (2) et (3) connues, suivant les directions 5 et 6. Des extrémités de cette résultante représentée par la ligne pointillée *cc'* nous traçons 5' 6' parallèle à l'élément 5, cette droite détermine deux longueurs proportionnelles aux intensités cherchées, par les deux autres côtés du triangle ainsi formé ; on a :

$$(5) = 8,5 \text{ millimètres, soit } \frac{8,5}{4} = 2.125 \text{ kilos}$$

et :

$$(6) = 71 \text{ millimètres, soit } \frac{71}{4} = 17.750 \text{ kilos.}$$

Nous avions précédemment trois éléments qui se coupaient au point *d* ; il n'y en a plus que quatre à présent par suite de la suppression de la barre 9. Prenons la résultante des trois forces connues 11, 4 et 5 représentée par la ligne pointillée *d'II* et formons avec cette droite le triangle dont les deux autres côtés sont parallèles aux éléments 7 et 8, nous aurons ainsi déterminé :

$$(7) = 13 \text{ millimètres ou } \frac{13}{4} = -3.250 \text{ kilos.}$$

et :

$$(8) = 68,8 \text{ millimètres ou } \frac{68,8}{4} = -17.200 \text{ kilos.}$$

En *d'* la résultante des forces intérieures (1) et (7) devra se décomposer suivant les directions 9 et 10. Nous construisons donc sur cette résultante le triangle *IV, 7' 10'* et nous aurons :

$$(9) = 11,8 \text{ millimètres ou } \frac{11,8}{4} = 2.950 \text{ kilos.}$$

$$(10) = 59,3 \text{ millimètres ou } \frac{59,3}{4} = 14.825 \text{ kilos.}$$

En *e* il faut considérer la résultante de la charge III, d'une part, et des forces intérieures connues (8) et (9), d'autre part. Cette résultante ferme le contour polygonal formé des forces III, 8, 9; par ses extrémités nous menons des parallèles respectivement aux éléments 11 et 12 et le triangle ainsi formé nous donne :

$$(11) = 17,5 \text{ millimètres, soit } \frac{17,5}{4} = 4.375 \text{ kilos}$$

et :

$$(12) = 57 \text{ millimètres, soit } \frac{57}{4} = 14.250 \text{ kilos.}$$

En *e'* la résultante des forces intérieures connues (10) et (11) est à décomposer suivant les directions respectives 13 et 14. Par l'extrémité du côté II, dans le diagramme des forces, on mène le côté 13 parallèle à l'élément correspondant de la poutre et l'on obtient ainsi :

$$(13) = 17 \text{ millimètres ou } \frac{17}{4} = 4.250 \text{ kilos.}$$

et :

$$(14) = 47,5 \text{ millimètres ou } \frac{47,5}{4} = 11.875 \text{ kilos.}$$

Nous aurons ainsi déterminé les efforts correspondants à chacun des éléments de la demi-ferme de gauche. Il est évident que les éléments symétriques de droite supportent les mêmes efforts.

Il est facile d'ailleurs de compléter l'épure en reproduisant les mêmes constructions symétriquement par rapport à l'axe horizontal passant par le milieu de la verticale des charges et des réactions A et B des appuis.

Par raison de symétrie, les lignes similaires telles que (1) et (26), (4) et (22), (8) et (18), (12) et (15) doivent se couper au même point sur ledit axe horizontal. Ce complément de construction permet donc de vérifier l'exactitude du tracé de la première partie de l'épure et les deux demi-tracés se contrôlent ainsi l'un par l'autre.

On aurait pu d'ailleurs continuer la construction méthodique de l'épure, en considérant les forces agissant au sommet *f*, point de passage de la demi-ferme de gauche à celle de droite.

En ce point se trouvent la charge IV et les quatre forces intérieures agissant suivant les éléments 12 et 13 déjà déterminés et les éléments 15 et 16. Considérons le contour polygonal IV, 12 et 13 et la ligne qui le ferme. Par les extrémités de cette dernière, menons les côtés 16 et 15 respectivement parallèles aux éléments correspondants de la poutre et nous aurons :

$$(16) = 17 \text{ millimètres ou } \frac{17}{4} = 4.255 \text{ kilos,}$$

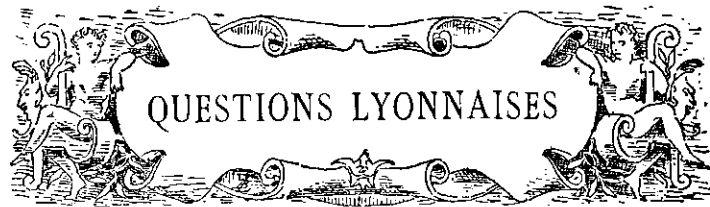
et :

$$(15) = 57 \text{ millimètres ou } \frac{57}{4} = 14.250 \text{ kilos.}$$

On arriverait ainsi jusqu'aux derniers éléments 26 et 27 dont la résultante, comme cela doit être et ainsi que la donne l'épure elle-même, est égale à la réaction B à l'appui de droite.

On voit que la construction de cette épure peut s'obtenir immédiatement en menant d'abord par les quatre premiers points de division de la verticale des charges, des parallèles à l'arbalétrier de gauche, en faisant de même pour les quatre points inférieurs par rapport à l'arbalétrier de droite; puis en menant, par les points d'intersection de ces lignes avec l'axe horizontal, des parallèles aux diverses barres du treillis, de manière à former la figure régulière méthodiquement obtenue.

DYNAMIS.



## LA RÉFECTION DU QUARTIER DES CÉLESTINS ET L'HOTEL DU GOUVERNEUR MILITAIRE

Depuis de longues années, différents projets ont été successivement étudiés en vue de la réfection du quartier des Célestins, particulièrement à l'époque de la funeste guerre de 1870, une Société puissante s'étant alors formée pour réaliser, d'accord en principe avec la Ville, le programme de transformation intelligemment conçu par un architecte de grand talent, notre célèbre compatriote Gaspard André.

L'idée fut reprise peu de temps après nos revers, mais certaines causes vinrent faire échouer toutes les tentatives qui furent ébauchées dans la suite; les idées n'étaient d'ailleurs plus orientées du côté des vastes combinaisons immobilières et les Lyonnais ne sortirent de leur torpeur que pour se lancer dans la fameuse affaire du quartier Grôlée — on sait avec quel succès au point de vue financier — affaire qui fut suivie de diverses autres de moindre envergure.

Il faut avouer, cependant, que l'énorme développement pris par l'agglomération de la rive gauche du Rhône a quelque peu contribué à l'abandon de toute conception sérieuse concernant les Célestins et autres quartiers du centre. Toutefois, s'il n'est guère possible aujourd'hui de songer à accomplir une œuvre complète et grandiose sur cette partie de la presqu'île, il y aurait lieu, en tout cas, de prévoir quelques améliorations et de donner, sans se lancer dans des dépenses exagérées, par des percées nouvelles judicieusement établies, un peu d'air et de lumière dans les masses trop denses de la partie vieille de la ville.

La tracé Gaspard André paraissant définitivement abandonné, comme trop coûteux en égard à la situation présente, on pourrait, par exemple, se borner à prévoir une rue nouvelle, allant de la place Bellecour ou du carrefour « rue du Plat-Pont Tilsitt » à la place des Jacobins, ou même à la rue Mercière, à la jonction de cette dernière avec la rue Ferrandière, laquelle serait prolongée jusqu'au quai Saint-Antoine.

Cette œuvre d'assainissement pourrait être utilement complétée par la reconstitution, sur un autre alignement, à voie élargie, de la rue de l'Ancienne-Préfecture, qui deviendrait alors l'artère principale reliant le Palais de Justice et le pont de ce nom à la place des Jacobins, quitte à ce que l'on fasse disparaître l'ancienne rue Port-du-Temple. On aurait ainsi une large voie de communication à peu près directe entre le Palais en question et la nouvelle Préfecture, opération qui pourrait se faire sans frais trop élevés, puisque, sans aucun doute, les nouveaux immeubles auraient une plus grande valeur et seraient plus recherchés que les masures actuelles; d'ailleurs, il n'y aurait à abandonner que peu de surface bâtie pour l'établissement de ces futures rues.

Nous savons bien que des difficultés de réalisation pratique se présenteraient du fait que le Gaz de Lyon a créé rue de Savoie d'importantes installations électriques, mais aucune n'est insurmontable et, du reste, si la Municipalité a laissé s'établir en pleine ville de telles entraves, c'est que, probablement, elle s'est réservée la possibilité de les faire disparaître sous certaines conditions non onéreuses pour nos finances communales.

Quoi qu'il en soit, la question devrait être sérieusement étudiée par les Services de la Voirie et de l'Architecture, et nous rappellerons, à ce propos, que la *Construction lyonnaise* a publié, dans ces dernières années, plusieurs articles

dans le but d'examiner et de discuter très complètement les multiples solutions envisagées après l'abandon de l'ancienne conception de Gaspard André.

C'est ainsi que nous avons toujours insisté, en ces diverses circonstances, pour que l'on profite des transformations éventuelles afin de déplacer l'hôtel du Gouverneur militaire, édifice à moitié en ruine, et qui est bien, à vrai dire, indigne de la seconde ville de France.

Son nouvel emplacement pourrait être choisi place Bellecour, à l'angle de l'artère nouvelle des Célestins, si cette dernière était établie en prolongement de la façade ouest de ladite place, ou bien au futur carrefour de la rue du Plat et du quai, en face le pont Tilsit, ou encore sur la place des Jacobins, au débouché de l'une des rues à créer.

Cette proposition nous paraît des plus recommandables et de nature à retenir l'attention de notre Municipalité, si elle veut enfin s'occuper de rechercher une solution satisfaisante et urgente à cette ancienne question de la reconstruction du Palais du Gouverneur.

VALROSE.

## LE GROUPE SCOLAIRE DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

Dimanche 27 août, M. le ministre Augagneur inaugurerait le groupe scolaire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, construit par MM. Chevallet fils et Martin, architectes, avec la collaboration de M. Jarry pour la maçonnerie, de M. Chrétien pour la charpente et la menuiserie, de M. Jamot pour le ciment : la plâtrerie ayant été entreprise par la Société « l'Union lyonnaise ». Nous reproduirons prochainement une photographie, que voudra bien mettre à notre disposition le dévoué maire, M. Gouverneur.

Dès maintenant, je veux dire le plaisir qu'éprouvera le maire à livrer à la population scolaire une école pimpante et gaie, moderne autant qu'attrayante, qui fut l'objet constant de ses attentions et de ses soins. Car je sais depuis longtemps quel prix il attache à l'instruction. Excusez mon indiscretion, Monsieur le Maire. Je vous ai vu au plus fort de vos travaux — travaux de charpente à l'hôtel Terminus, à la gare des Brotteaux, etc. — je vous ai vu prendre régulièrement des renseignements sur la situation scolaire du fils d'un de vos ouvriers, alors élève d'une grande école de Lyon, réputée par l'énorme entraînement au travail que lui savait imprimer son directeur. Votre conviction était aussi désintéressée que sincère. Aussi je ne doute pas de vos efforts pour donner aux écoliers de Saint-Cyr un local riant et accueillant. L'école gaie, salubre rend gai l'écolier, procure la santé de l'esprit, qui facilite le travail.

Bâtiments jolis, coquets, commodes, bien éclairés, largement aérés, aux spacieux dégagements ; mobilier moderne ; hygiène bien observée : voilà ce qu'on a cherché à obtenir, ce qu'on trouve, ce qui réellement plaît, attire et retient. Simple et gracieuse, heureusement distribuée, l'école n'a besoin ni d'entrée monumentale, ni de perron somptueux. Elle doit inciter l'enfant à l'ordre, à l'économie, à la propreté, au travail, en un mot aux qualités capables d'engendrer le bien-être. Des habitudes de luxe, d'apparat, de richesse seraient contraires au but de l'école populaire.

A mon sens, les constructeurs ont parfaitement compris ce qu'il fallait faire et éviter, et, très avertis des progrès de la construction, ils ont pleinement réussi. Maîtres, élèves et familles seront unanimes pour le reconnaître.

A ce propos, un hygiéniste me fait observer qu'il est sage et prudent d'écarter de l'enfance toujours turbulente — celui qui tente de la contraindre et d'étouffer cette turbulence ne sera jamais un pédagogue ! — tout ce qui pourrait nuire à ses ébats et occasionner des chutes, d'où résulteraient des

accidents plus ou moins graves. Arrondir les angles des piliers indispensables, supprimer toute cause de heurt, choc, chute, donner enfin toute liberté à l'exercice musculaire, cela est entré définitivement dans nos mœurs, cela est conforme au « *mens sana in corpore sano* » des Latins, de même que la discipline à la prussienne doit être prohibée, partout où elle se trouve.

A. TUOTIOP.

## LE COMMERCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION dans la région de Valence (Espagne)

En dépit de la concurrence locale, les matériaux pour la construction tirés du dehors ont bénéficié d'une légère plus-value en 1910 (5.503 tonnes contre 5.400 en 1909).

La France a pris, de son côté, une avance sérieuse en jetant sur le marché 3.479 tonnes de matériel contre 2.547 tonnes en 1909.

Nos apports consistent principalement en chaux et ciments.

Les asphaltes, tuiles de Marseille, etc., viennent en petite quantité mais les asphaltes pourraient, à notre sens, écrit M. de Valincourt, consul de France à Valence, trouver un plus grand débouché.

La demande a témoigné d'une grande fermeté eu égard à l'activité qui règne dans la branche construction.

En ce qui concerne nos ciments, leurs qualités d'impeccable tenue qui les rendent toujours uniformes et rigoureusement égaux dans leur rendement, les font apprécier et préférer aux marques étrangères.

Après la France, la Belgique est le principal fournisseur de Valence (1.800 tonnes) ; viennent ensuite l'Angleterre (480 tonnes) et l'Allemagne (234 tonnes).

Les matériaux pour la construction sont livrés, en règle générale, franco bord port français, mode peu sympathique à l'acheteur, auquel incombe le souci du transport et les risques correspondants. Cette pratique est condamnée ; désormais, l'idéal à poursuivre, en vue de retenir la clientèle, et de servir à domicile, tous frais payés, en augmentant les prix en conséquence. Nos concurrents appliquent, d'ailleurs, ce système.

Le ciment est transporté en sacs de 50 kilogrammes et en barils de 250 kilogrammes. Le fret de Marseille à Valence est d'environ 7 piécettes la tonne et quelquefois moins. Le droit de douane frappant les ciments non destinés à la fabrication des mosaïques, les chaux et pouzzolanes est de 5 francs par tonne.

Quant aux ciments destinés à la fabrication des mosaïques et les autres pierres ou terres employées dans les arts et l'industrie, y compris le plâtre en morceaux ou en poudre, ils paient seulement 2 francs par tonne.

## AMÉLIORATION DU PAVAGE EN BOIS

Les pavages en bois ont le grave inconvénient d'exercer une poussée énorme sur les bordures de la chaussée et sur les voies des tramways qui y sont encastrées. Les pavés de bois, en absorbant l'eau, se gonflent d'une quantité très appréciable et développent de très grands efforts sur leur fondation.

Dans un rapport présenté au premier Congrès international de la Route, en 1908, M. Tur, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, attaché au service de la voie publique à Paris, faisait savoir que ces efforts, mesurés au laboratoire, varient de 500 à 1.200 kilogrammes par pavé. Les bois durs se manifestent un peu plus lentement, mais atteignent un chiffre élevé.

Le plus souvent, dit M. Tur, les poussées s'exercent nor-

malement à l'axe de la chaussée ; elles déplacent aisément les bordures des trottoirs et forment sur le trottoir lui-même un bourrelet saillant, qui, outre son fâcheux effet, peut provoquer la chute des piétons. Les poussées se poursuivent parfois dans le sens longitudinal ; la chaussée est alors soulevée de part en part. Pour remédier à cette dernière déformation, on enlève une ou deux rangées de pavés, on abaisse la partie so levée et on repose une ligne de pavés plus étroits. Mais les déformations transversales exigent une réfection complète des parties dont la position s'est modifiée.

On diminue autant que possible l'importance du mal en morillant fortement les pavés avant leur mise en place, et en interposant un fort joint en sable entre la dernière rangée de pavés et le caniveau ; on a ainsi une espèce de matelas élastique qui se comprime sous la poussée. Mais, à la longue, ce joint durcit et n'est plus assez souple pour résister aux effets de la dilatation.

Or, en partant du même principe, on peut remplacer le joint de sable par un joint métallique formé de deux plaques de tôle plissées, emboîtées l'une dans l'autre et laissant entre elles un intervalle qui permet le déplacement dû à la compression des pavés. C'est une sorte de tampon métallique qui règne tout le long du trottoir et qui protège celui-ci contre la poussée du pavage.

Ce système est en essai à Paris sur divers boulevards (Montmartre, Saint-Germain, Nev, etc.), dans plusieurs rues (Bonaparte, Royale, etc.). Jusqu'à présent, il donne entière satisfaction ; il est de nature à faire disparaître le principal défaut que l'on reproche aux pavés en bois et qui a empêché l'extension de ce pavage dans les divers cas où la poussée du pavage pouvait avoir de graves conséquences : tels, par exemple, que sur les chaussées des ponts métalliques où la poussée aurait soumis les ouvrages à un travail excessif.

(Le Moniteur des Travaux publics.)

### LE COMMERCE DU CIMENT A L'ÉTRANGER

RUSSIE. — La Chambre de commerce et d'industrie de Budapest communique les renseignements suivants, qui nous paraissent susceptibles d'intéresser nos exportateurs : « On manque, actuellement, de ciment en Russie et il peut en résulter une diminution d'activité dans l'industrie du bâtiment. Plusieurs grandes maisons russes cherchent donc à se mettre en relation avec des maisons de ciment de Hongrie. La quantité à livrer aussitôt serait de 1.500 à 2.000 wagons de 10.000 kilogrammes. Les transports peuvent se faire par le Danube via Odessa et Nicolaïeff. Les droits d'entrée en Russie du ciment sont de 12 kopecks par poud (16 kil. 38). Le ciment peut être expédié en sacs ou en tonneaux. Le tonneau de bon ciment coûte, en Russie, de 4,80 à 5 roubles. Il y a quelques semaines, on a payé 4,60 roubles pour du ciment Portland autrichien. »

AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE. — D'après le *Chamber of Commerce Journal* de Londres, l'importation des ciments augmente dans de larges proportions dans l'Afrique orientale allemande. 7.700.000 kilogrammes ont été importés à Dares-saham en 1909. Cette importation ne peut que s'accroître en raison de l'activité de l'industrie du bâtiment et de la construction de nombreux chemins de fer.

ESPAGNE. — Les *Daily Consular and Trade Reports*, de Washington, font connaître qu'en raison du bon marché de la main-d'œuvre à Séville, la préparation du ciment y est encore effectuée à la main ; mais il n'y a aucune raison apparente qui porte à croire qu'il ne serait pas possible d'écouler, sur le marché, des machines servant à ce travail. Il y a lieu de tenir compte qu'une grande quantité de ciment va être employée pour des travaux à Séville, ainsi que pour la construction de l'Exposition hispano-américaine en 1914.

## CONCOURS

### LYON

#### EMPLOI DE PROFESSEUR A L'ÉCOLE MUNICIPALE DE DESSIN DU PETIT-COLLÈGE.

Un concours pour un emploi de professeur de dessin géométral, à l'école municipale de dessin du Petit-Collège (cours du soir), aura lieu les 27, 28, 29 et 30 septembre 1911.

Les candidats doivent être Français, âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus le jour du concours. Ils devront déposer, au Secrétariat général de la Mairie, avant le 15 septembre 1911 :

a) Une demande à l'effet d'être admis à prendre part au concours, en y joignant l'indication de leurs titres : médailles obtenues dans les écoles d'art ou dans les concours, diplômes, certificat de collaboration à des travaux, services antérieurs, etc. ;

b) Un certificat du médecin de l'Administration municipale, indiquant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires à cet emploi ;

c) Une pièce d'état civil permettant de constater leur âge.

La liste des candidats admis à prendre part au concours sera arrêtée le 21 septembre. Avis en sera donné aux intéressés.

#### ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

##### CONCOURS ENTRE ÉLÈVES ARCHITECTES

Le sujet mis au concours cette année est : *Un bureau de poste.*

Cet édifice, construit dans un chef-lieu de canton de 3.000 à 4.000 habitants, serait placé dans un terrain à l'angle de deux rues, dont l'une, plus importante, et limité des deux côtés par des murs mitoyens.

On donnera : 1° Un plan d'ensemble à l'échelle de 0.01 pour mètre ; 2° un plan du sous-sol, du rez-de-chaussée, du premier étage, à l'échelle de 0,02 pour mètre ; 3° deux façades à l'échelle de 0,02 pour mètre ; 4° une coupe à l'échelle de 0,02 pour mètre ; un détail de la façade à l'échelle de 0,05 pour mètre.

Sont seuls admis à concourir les jeunes gens âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-sept ans au plus à la date fixée pour la livraison des dessins et appartenant, soit au cabinet d'un architecte membre de l'Association, soit à une Ecole des Beaux-Arts de province, à l'exclusion des Ecoles régionales d'architecture.

Les projets devront être rendus chez M. Bunel, architecte départemental, vice-président de l'Association Provinciale, à la Rochelle, avant le 31 mai 1912.

Pour le programme et tous renseignements, écrire à M. R. Blondel, architecte, secrétaire général de l'Association, rue Neuve, 15, à Versailles (Seine-et-Oise).

Joindre un timbre pour la réponse.

#### LILLERS (P.-D.-C.)

##### MAIRIE

La construction de la mairie de Lillers sera mise au concours entre tous les architectes. Les intéressés peuvent, dès maintenant, se procurer tous renseignements à la mairie provisoire, rue du Rempart, à Lillers (Pas-de-Calais).

## JURISPRUDENCE

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS. — ARRÊTÉS MUNICIPAUX. — SALUBRITÉ PUBLIQUE. — BOITES A ORDURES MÉNAGÈRES. — HYGIÈNE PUBLIQUE. — LOI DU 15 FÉVRIER 1902. — RÈGLEMENT SANITAIRE. — FORMALITÉS PRÉALABLES.

Est légal comme rentrant dans les attributions de l'autorité

municipale, l'arrêté du maire qui prescrit l'emploi de réceptifs en tôle galvanisée pour recevoir les ordures ménagères, en prescrivant la dimension de ces objets et leur poids à vide.

Vainement on soutiendrait que l'arrêté, contenant parmi beaucoup d'autres cette disposition, serait illégal parce que, portant règlement sanitaire et visant à la fois les lois du 5 avril 1884 et du 15 février 1902, les formalités administratives préalables, prescrites par la loi de 1902, et consistant dans l'avis du Conseil municipal et l'approbation du préfet accompagné de l'avis du Conseil départemental d'hygiène, n'auraient pas été observées; en effet, la disposition incriminée, édictée légalement par le maire, en vertu de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, pour la salubrité et le nettoyage des voies publiques, ne saurait être atteinte par suite de l'inobservation de la loi du 15 février 1902, laquelle a un tout autre objet.

M. Larnaudie s'est pourvu en cassation d'un jugement du Tribunal de simple police de Toulouse, du 12 février 1910, qui l'avait condamné à une amende pour infraction à un arrêté municipal.

Arrêt :

La Cour,

Sur le moyen pris de la violation des articles 1<sup>er</sup> de la loi du 15 février 1902, 471, n° 15, C. pén., et 7 de la loi du 20 avril 1910, en ce que le jugement attaqué a considéré comme légalement pris un arrêté municipal portant règlement sanitaire, non précédé de l'avis de la Commission sanitaire et du Conseil départemental d'hygiène :

Attendu que le demandeur était poursuivi pour avoir contrevenu aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté municipal de la Ville de Toulouse, en date du 30 janvier 1910, lequel est ainsi conçu : « Chaque réceptif destiné à recevoir les ordures ménagères devra être en tôle galvanisée parfaitement étanche, avec une capacité de 15 litres au minimum et de 40 au maximum, sa plus grande dimension ne devra pas dépasser 60 centimètres; il ne pèsera pas à vide plus de 10 kilos. Il sera pourvu d'un couvercle et muni de deux anses ;

Attendu que cette disposition a été prise par le maire en vertu de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, et qu'elle a été dictée légalement comme rentrant dans les attributions de l'autorité municipale ;

Attendu, à la vérité, que la loi du 15 février 1902, qui a été visée par l'arrêté, déclare que les arrêtés des maires doivent être précédés de l'avis du Conseil municipal et que l'approbation du préfet doit être accompagnée de l'avis du Conseil départemental d'hygiène; que ces deux avis font défaut dans la cause ;

Mais attendu que la disposition de l'arrêté auquel le demandeur reconnaît avoir contrevenu ne se trouve pas atteinte par la loi du 15 février 1902; que cette loi, en effet, a eu pour objet de prévenir ou de faire cesser les maladies transmissibles et d'assurer la salubrité des maisons ou de leurs dépendances, ainsi que des voies privées; qu'elle s'applique ainsi à des objets différents de celui de la disposition de l'arrêté municipal susvisé, lequel concerne la salubrité et le nettoyage des voies publiques; d'où il suit que l'article 13 de l'arrêté municipal dont il s'agit dans la cause, conserve sa force légale et obligatoire, malgré l'inobservation des formalités administratives prescrites par la loi du 15 février 1902, et que, dès lors, le jugement entrepris, en faisant application de ces dispositions au demandeur, a donné une base légale à sa décision et n'a violé aucun des articles de loi visés au moyen.

Par ces motifs,

Rejette...

(Cassation, 23 déc. 1910.)  
(Revue Judiciaire.)

## PÉROUGES

(SUITE)

PREMIÈRES FRANCHISES COMMUNALES. — A Guichard II succéda son fils Guichard III; ce dernier fit hommage en présence de Guillaume, évêque de Châlons, de tout le droit qu'il pouvait avoir sur la dime de Pérouges en faveur de l'abbaye de Cluny. Nous avons vu au commencement de ce chapitre que les dîmes avaient déjà été octroyées au x<sup>e</sup> siècle, à la même abbaye par les comtes de Forez, mais il paraît que ce droit était contesté ou aboli à l'époque où nous sommes arrivés.

Cet hommage porte que le seigneur d'Anthon et de Péroge se « retient le droit de bonne garde, ce qui veut dire que le « droit de garde ne pouvait comporter aucune exaction, levée « ou autre charge sur le corps ni sur les biens des hommes « qui demeuraient ou qui viendraient demeurer à Pérouges, « sur les terres de l'abbaye de Cluny, à moins qu'ils ne fussent « ses hommes-liges. »

Ces précautions semblent démontrer que les seigneurs d'Anthon n'épargnaient pas toujours les vexations à leurs gens, et qu'il était utile d'y apporter quelque frein.

Ce document est daté du lendemain de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1236. Il fait époque dans l'histoire qui nous occupe, car il inaugure certaines franchises communales qui faisaient complètement défaut auparavant. Ce qu'on accordait était peu de chose et ne s'appliquait pas à tous, puisqu'il y avait la restriction des *hommes-liges* sur lesquels pouvaient s'étendre les exactions, levées ou autres charges sur le corps ou sur les biens, mais enfin c'était un échelon dans la voie ascendante des libertés, dont l'histoire impartiale doit tenir compte.

Guichard III eut Aymard pour fils et successeur, lequel eut pour héritière Isabelle, dame d'Anthon et de Péroge, sa fille, qui épousa Hugues de Genève, chevalier, seigneur de Varey; ce dernier céda Anthon et Pérouges au dauphin de Viennois.

Cette cession fut la cause de la bataille de Varey, près d'Ambronay, le 17 mai 1325, l'une des plus sanglantes des luttes féodales, et qui affermit la domination du dauphin sur tout le pays, le duc de Savoie ayant été vaincu.

Le duc de Beaujeu qui combattait avec les Savoyards à la bataille de Varey, ayant été fait prisonnier, fut obligé de remettre au dauphin pour sa rançon les seigneuries et châteaux de Meximieux et de Bourg-Saint-Christophe et tout ce qu'il possédait dans la contrée : Loyes, Châtillon-la-Palud, le Montellier et Gourdans. Guichard de Beaujeu, à ce prix, recouvra sa liberté et celle de ses gens prisonniers; il conserva en fief du dauphin le château, bourg et mandement de Miribel en toute justice, qui lui était propre auparavant.

Le dauphin constitua la baronnie de La Valbonne des nouvelles concessions acquises sur le sire de Beaujeu.

Les archevêques de Lyon conservèrent leurs droits de suzeraineté sur Pérouges, au moins jusqu'à l'an 1319, puisque en la Chambre des comptes du Dauphiné existe une sommation en date du samedi avant les Rogations de cette année, faite par Jocelin et de Liobard à l'archevêque de Lyon de recevoir, au nom du dauphin, l'hommage de la seigneurie de Pérouges (Guichenon).

NOUVELLES FRANCHISES. LA CHARTE DE PÉROUGES. — Le

1<sup>er</sup> janvier 1329, Henri Dauphin, évêque de Metz, régent du Dauphiné, accorda des franchises et immunités aux habitants de Pérouges, et, le 20 février 1334, il leur en octroya d'autres.

Humbert II, dernier dauphin, leur concéda le privilège spécial qu'on ne leur pourrait intenter un procès criminel, sinon qu'il y eût partie plaignante; ce privilège est sans doute dans la charte de 1343, que le dauphin octroya à Pérouges et qu'il se fit payer 150 florins d'or pour subvenir aux frais de sa croisade contre les Turcs dont il avait le commandement.

Les archives de la mairie de Pérouges possèdent cette charte: c'est un précieux parchemin bien détérioré, mais qui a été cependant reconstitué en entier.

On y voit, appendu par des lacs de soie verte, le sceau en cire rouge du dauphin, représenté à cheval, casque en tête et flamberge au vent; au revers se voient la ville et l'église de Vienne, l'écu delphinal et le mot VIENA.

La municipalité actuelle a fait encadrer et mettre sous verre ce vénérable document qui sera désormais exposé aux regards dans la salle des délibérations municipales.

PÉROUGES CÉDÉ A LA SAVOIE PAR LE ROI DE FRANCE. — C'est peu de temps après cette charte que le dauphin Humbert, désespéré de la perte de son fils unique qui lui enlevait tout espoir de filiation, céda ses droits au roi de France à la condition que le fils aîné du roi porterait le titre de dauphin jusqu'à son avènement à la couronne.

Il était du reste pressé par ses créanciers et effrayé aussi des suites de la guerre que venait de lui déclarer le sire de Beaujeu.

Cette cession devint définitive le 16 juillet 1349 où, dans le couvent des Dominicains, à Lyon, où il alla s'enfermer, il fit une irrévocable donation de ses Etats en présence de Hugues de Genève, de Guy de Leusse et de toute la noblesse dauphinoise, au duc Charles, enfant de douze ans, qui venait, conduit par son père, Jean II, roi de France, prendre possession de la lourde épée, de la bannière et du sceptre des dauphins.

Le comte de Savoie n'eut pas plus tôt appris la cession du Dauphiné à la France, qu'il envoya à Paris Guillaume de la Baume, son principal ministre, pour s'y opposer par la voie diplomatique: ces démarches demeurèrent sans résultat, mais préparèrent le traité du 13 janvier 1355, par lequel le roi Jean et Charles son fils, nouveau dauphin, cédèrent en échange à Anne de Savoie, les villes et châteaux dans la Valbonne et autres lieux; voici le texte de ce document remarquable à plus d'un titre:

« Jean, par la grâce de Dieu roi des Français, et Charles, son fils aîné, dauphin de Viennois, déclarent, pour le bien de la paix, avoir fait un échange de seigneuries avec le Comte de Savoie: Miribelli, Mons Luppelli, Burgi-Sancti-Christophori, Perogiarum, Meyssimiaci, de Gordans, de Varey, de Setononi (Sathonav), Sancte-Maurici-de-Anthoni, de Chazey. »

Il y est dit que ces terres furent données au comte de Savoie, en fief lige et à titre d'hommage.

Ensuite, le roi de France et le dauphin ordonnent, mandent et prescrivent à tous les habitants de ces terres, d'obéir au comte de Savoie, comme ils obéissaient à eux, roi et

dauphin, avant ledit traité qui est muet sur ce que le roi de France reçut en échange.

Il est donc probable que ces terres furent échangées ou plutôt vendues, contre argent comptant, car la France envahie par les Anglais, déchirée par l'anarchie féodale, avait des finances en piteux état, et qui devaient devenir moindres encore: c'est l'année suivante qu'eut lieu la désastreuse bataille de Poitiers où le roi Jean fut fait prisonnier par les Anglais.

Quoi qu'il en soit, « ce traité, dit Guichenon, servit de ciment entre les maisons de France et de Savoie, étouffa toutes les semences de haine et de division entre les Dauphinois et les Savoisiens et fit vivre ces peuples en repos. »

LE SECOND SIÈGE DE PÉROUGES. HÉROÏQUE RÉSISTANCE. — En la possession de la maison de Savoie, Pérouges respira et connut une époque de tranquillité qui dura plus d'un siècle; les comtes de Savoie aimaient Pérouges et ils y venaient souvent; on montre encore, à Pérouges, une ancienne maison qu'on appelle la maison du Prince.

Sous le règne d'Amé IX, son frère, Philippe, duc de Baugé,



PÉROUGES. — Le carrefour Langloye.  
Maisons restaurées.

(Cliché Vialatte. Oyonnax.)

étant gouverneur de la Bresse et de la Dombes, s'allia au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, dans les guerres que ce dernier eut avec Louis XI, roi de France. Ce duc de Baugé entraîna avec lui ses deux frères: Janus, comte de Genève, et Jacques, comte de Romont.

Louis XI dissimula quelque temps sa vengeance; puis il donna l'ordre au gouverneur du Dauphiné, Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, de ravager la Dombes, la Bresse, la Valbonne et la Maurienne; c'était en 1468.

Comminges prit certaines dispositions pour envahir les pays désignés, mais l'invasion n'eut lieu qu'en 1469, au mois de septembre.

Pendant ce temps, Pérouges fit des travaux extraordinaires à ses fortifications, dit M. de la Teyssonnière dans ses *Recherches historiques sur le département de l'Ain*.

« Ses habitants, dit-il, avaient démolie une église dédiée à saint Georges, qui était hors de la ville, et ils en avaient employé les matériaux à réparer leurs tours et leurs remparts. »

Le châtelain de Pérouges se nommait Humbert Favre, un ancêtre probablement de Favre de Vaugelas; le syndic de Pérouges qui fut envoyé à Bourg, avec d'autres de la région, pour pourvoir à la défense se nommait Bénédict Bagelley;

celui de Montluel se nommait Antoine Seret, et celui de Miribel Pierre Duval.

Le conseil du gouvernement de Bourg nomme capitaine pour la défense de Pérourges, en date du 4 septembre 1468, Philibert de Moyria; il fut remplacé l'année suivante par Antoine Langlois, homme d'action et de courage qui contribua puissamment à la belle défense de Pérourges.

Mais tandis qu'on envoyait 2 serpents, 12 coulevrines avec 16 livres de saupêtre à Montluel, qui refusa une partie de cette artillerie, on n'envoyait rien à Pérourges.



PÉROUGES. — La Place. La maison du Petit-Saint-Georges.

Sur cette maison, il y a quelques années, en haut et à droite de la statue, se lisaient ces mots : « Limite du Marché ».

(Cliché Romand, la Valbonne.)

« Le 9 octobre 1468 au soir, Robin de Pérourges, neveu du châtelain Humbert Favre, arrive à Bourg, porteur d'une commission délivrée par le seigneur de Bresse. L'impôt est autorisé, et on le prélèvera même sur les hommes d'église. Le prince prescrit de solder les gens d'armes de Montluel. »

(A suivre)

F. et A. THIBAUT

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS  
OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ISÈRE. — Le Conseil municipal de Vienne a approuvé les projets relatifs à la construction de deux groupes scolaires; il sera fait face à la dépense au moyen de deux emprunts: l'un de 244.550 francs, pour le groupe de la rue Serpaize; l'autre de 250.000 francs, pour le groupe de la Porte-de-Lyon. — La commune de Voreppe a décidé la construction d'un égout, rue Patasson.

SAONE-ET-LOIRE. — Le Conseil municipal d'Epinac a voté un emprunt de 70.000 francs, pour la construction d'un abattoir.

LOIRE. — La ville de Montbrison a décidé l'exécution des travaux suivants: construction de l'égout de l'avenue d'Alsace-Lorraine, 24.000 francs; ouverture d'une rue reliant la rue de la République à l'avenue d'Alsace-Lorraine, 66.000 fr.

PUY-DE-DOME. — La commune d'Aix-la-Fayette a décidé la construction d'une école de filles; le montant est de 11.088 francs.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Direction de l'Ecole de dessin du Petit-Collège.

Par arrêté de M. le Préfet du Rhône, en date du 2 août courant, M. Tony TOLLET, professeur de dessin à l'école municipale du Petit-Collège, a été nommé directeur à ladite école, à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, en remplacement de M. CAHUZAC, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

### Cours préparatoire à l'Ecole « la Martinière ».

Les cours préparatoires gratuits à l'enseignement de « la

Martinière » des garçons s'ouvriront le lundi 21 août courant, dans les locaux de l'Ecole, rue des Augustins, 9. Ils auront lieu jusqu'au samedi 23 septembre, tous les jours, y compris le jeudi, de 7 h. 3/4 à 10 h. 3/4 du matin.

Pour être admis à suivre les cours préparatoires, les candidats devront se faire inscrire par un parent ou un correspondant dûment accrédité, à partir du vendredi 18 août, et, au plus tard, le samedi 21 août. Exceptionnellement, des inscriptions pourront être acceptées jusqu'au samedi 26 août. Passé cette date, aucun élève ne sera plus admis. Les pièces exigées sont: une demande signée par les parents; un bulletin de naissance constatant que les candidats auront, pour la première année, 12 ans révolus; pour la deuxième année, 13 ans révolus, etc., le 1<sup>er</sup> octobre 1911; un certificat de vaccine; un certificat de l'école précédemment fréquentée.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de l'Ecole, 9, rue des Augustins, de 7 h. 3/4 à 10 h. 3/4.

### Société des Architectes du Gard.

La Société des Architectes du Gard a ainsi constitué son bureau pour l'exercice 1911-1912: *Président*, M. Gustave ARNAUD; *vice-présidents*, MM. Léopold BALME, Claude MÉRY; *secrétaire principal*, M. Louis CLERC; *secrétaire adjoint*, M. Henri AUDRIN; *trésorier*, M. Edouard POTTEVIN.

### Construction de routes au Maroc.

Il sera procédé, le 21 septembre 1911, au Dar En-Niaba, à Tanger, à l'adjudication des travaux de construction d'une rampe d'accès, entre le Rond-Point du Phare et la Douane, à Tanger. Devis: 67.081 francs, non compris une somme à valoir de 7.918 francs. On peut se procurer le cahier des

charges relatif à cette adjudication, auprès du Comité spécial des travaux publics, au Dar En-Niaba, à Tanger. On peut, d'autre part, consulter ce document, à l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2<sup>e</sup>), tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

**ON DEMANDE** Employé bien au courant de la construction industrielle chez M. BRUYAS, archit. cte. 18, quai de Retz, à Lyon. S'y adresser de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2, ou écrire.

### COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

11 Août 1911	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	157 50	165 »
— en planche rouge . . . . .	193 »	195 »
— — jaune . . . . .	170 »	175 »
Etain Banks en lingots . . . . .	520 »	530 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	510 »	515 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	41 50	42 50
— ouvre: tuyaux et feuilles . . . . .	44 50	45 50
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	64 »	66 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	82 »	83 »
— — — — — Autres marques . . . . .	80 »	81 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	510 »	» »
— lamine . . . . .	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	220 »	» »
— lamine . . . . .	340 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	22 »	22 50
Fer à double T, AO . . . . .	22 »	22 50
Tôle ordinaire. 3 millimètres et plus . . . . .	24 50	25 »

A. REY et C<sup>ie</sup>, Imprimeurs-Éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

Vient de Paraître

Édition 1909-1911

## ANNUAIRE

DE LA COMPAGNIE

## DES AGENTS DE CHANGE DE LYON

Un fort volume, grand in-8, de 760 pages à deux colonnes

PRIX FRANCO { Broché : 10 fr. 85  
Relié : 12 fr. 35

Cette nouvelle édition de l'Annuaire des Valeurs Cotées à la Bourse de Lyon contient, pour chaque Société, une notice détaillée, les cours moyens et répartitions depuis l'origine, le dernier bilan et les résultats comparés des deux derniers exercices.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1<sup>er</sup> au 12 août 1911

- Rue Félix-Jacquier, 4. Hangar. Propr., M. Bertrand, 36, rue Duquesne.
- Chemin des Quatre-Maisons. Bâtimts industriels. Propr., M. Berliet, y demeurant.
- Rue de Bourgogne, 20. Maison. Propr., Mme veuve Lascombe, rue de Bourgogne, 24. Arch., M. Benot, quai de Bondy, 2.
- Rue Saint-Cyr, 102. Hangar. Propr., M. Payré, rue Saint-Cyr, 102.
- Montre des Carmélites, 10. Usine annexe. Propr., M. Hartaut, y demeurant.
- Cours Gambetta, 64. Exhaussement. Propr., Compagnie Continentale pour la fabrication des compteurs à gaz, y demeurant.
- Avenue de Saxe, 338. Maison. Propr., M. Marti, quai Gailleton, 29. Arch., M. Blein, cours de la Liberté, 74.
- Rue Littré. Hangar. Propr., M. Pierrefeux, rue des Bains, 14.
- Quai Rambaud, 14. Exhaussement. Propr., M. Simonnet, 37, rue Barrême.
- Rue Servient, angle rue Garibaldi. Entrepôt. Propr., M. Millard, rue de Crequi, 180.
- Rue Moncey, 58. Maison. Propr., M. Collomb, y demeurant.
- Rue Saint-Charles. Atelier. Propr., M. Cluzel, impasse Bossuet, 6. Arch., M. Fournier, petite rue Neuve, 2.
- Rue Bellicart. Maison et ateliers. Propr., MM. Truchot et Grassis, chemin Feuillat, 21. Arch., M. Roux-Meulien, rue Auguste-Comte, 60.
- Boulevard du Nord. Hôtel. Propr., M. André Martin, boulevard du Nord, 44. Arch., M. de Monclos, quai Tilsitt, 10.

Boulevard du Nord, 11. Annexe. Propr., M. Baguenault de Puchesse, y demeurant. Arch., M. Carny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

Grande rue de la Guillouère, 146. Entrepôts. Propr., M. Lignon, y demeurant. Arch., M. Clermont, place de la Martinière, 14.

**LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES** à la portée de tous, par A. POITRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont insérées gratuitement.

**Rhône.** — 1<sup>er</sup> août. — Mairie de Lyon. — Construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche. Fourniture et pose de colonnes en fonte pour la boucherie, la charcuterie, la triperie et les passages. Pas de soumissionnaire.

**Rhône.** — 30 juillet. — Mairie de Condrieu. — Construction d'une mairie, justice de paix et salle cantonale. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, couverture en tuiles. Montant, 25.770 fr. 20. Adjud., M. Claudius Lagnier, à Condrieu, 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments, enduits extérieurs. Montant, 13.185 fr. 60. Adjud., M. Louis Durand, 8, rue Poète-Martial, à Vienne, 6 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 11 août. — Préfecture. — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Montant, 4.400 fr. Adjud., M. Valt Jean fils, à Chavroche, 6 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Montant, 6.100 fr. Adjud., M. Gayet, à Montluçon, 3 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 5 août. — Préfecture. — Route de Viviers à Clermont. Rectification. Montant, 9.000 fr. Soumissionnaires: MM. Berthon, 1 p. 100. — Molin, 7 p. 100. — Moulin, 6 p. 100. — Raphanel, 12 p. 100. — Adjud., M. Labrot, à Thueys, 11 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 5 août. — Mairie d'Annonay. — Construction d'un bureau d'octroi. Montant, 7.374 fr. 70. Soumissionnaires: MM. Arterre et Féusson, 1 p. 100. — Bonnardel, 2 p. 100. — Baitandier, 4 p. 100. — Deglesne, 5 p. 100. — Adjud., M. Ribes, à Annonay, 6 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 8 août. — Mairie de Besançon. — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'une école de garçons à Montrapon et de préaux couverts aux écoles de garçons et de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 26.020 fr. 62. Soumissionnaires: M. A. Pertou, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Pacaud, prix du devis. — MM. Denis, 2,70 p. 100. — Burtischer, 3 p. 100. — Adjud., M. Sourieux, à Saint-Claude-Besançon, 8 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 10.452 fr. 33. Soumissionnaires: M. J. Guillemain, 16 p. 100. — Blanchard, 15,25 p. 100. — Mounié, 15,10 p. 100. — Papineau, 15 p. 100. — Adjud., « Union et Travail », place de la Révolution, 12, à Besançon, 3,20 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 3.871 fr. 30. Soumissionnaires: MM. L. Chabod, 6,50 p. 100. — L. Bernard, 6 p. 100. — Ch. Bernhard, 6 p. 100. — E. Heitz, 6 p. 100. — Pourcelot, 5,50 p. 100 d'augmentation. — Non adjud. — 4<sup>e</sup> lot. Enduits, peinture et vitrerie. Montant, 4.053 fr. 32. Soumissionnaires: M. E. Denizot, prix du devis. — M. Desservy, 5,25 p. 100. — « Union et Travail », 8 p. 100. — M. Ronne, 13,65 p. 100. — Adjud., M. Doney, rue de Pontarlier, à Besançon, 15,37 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Couverture, ferblanterie, fontainerie. Montant, 4.500 fr. 81. Soumissionnaires: MM. Laubard, 12 p. 100. — Vivier, 13,30 p. 100. — Hausmann, 14,10 p. 100. — Kieffer, 17 p. 100. — Adjud., M. Cante, rue des Chalets, à Besançon, 17,55 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie, charpente en fer. Montant, 2.484 fr. 99. Soumissionnaires: MM. Baudère, 1 p. 100. — J. Martin, 8 p. 100. — Hugenschmitt, 9 p. 100. — Longchamp, 17 p. 100. — Hausmann, 18,10 p. 100. — Weyl, 18,60 p. 100. — Adjud., M. Fauconnet, 10, rue Péclét, à Besançon, 20 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Construction d'une orangerie et d'une maison d'habitation à Canot. 7<sup>e</sup> lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 34.075 fr. 28. Soumissionnaires: MM. G. Ollier, Pacaud, prix du devis. — MM. Burtischer, 1,75 p. 100. — Denis, 3,10 p. 100. — Adjud., M. Sourieux, à Saint-Claude-Besançon, 7 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 3.947 fr. 61. Soumissionnaires: MM. Papineau, 18 p. 100. — Blanchard, 16 p. 100. — Mounié, 15,20 p. 100. — Guillemain, 12 p. 100 d'augmentation. — Non adjud. — 9<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 5.262 fr. 93. Soumissionnaires: MM. L. Chabod, 6,50 p. 100. — Ch. Bernhard, 6 p. 100. — Pourcelot, 6 p. 100. — E. Heitz, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Léon Bernard, rue de Belfort, à Besançon, prix du devis. — 10<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, tenture. Montant, 3.411 fr. 34. Soumissionnaires: M. Denizot, prix du devis. — MM. Desservy, 13 p. 100. — Ronne, 17,45 p. 100. — Adjud., M. Doney, rue de Pontarlier, à Besançon, 19,48 p. 100 de rabais. — 11<sup>e</sup> lot. Couverture, ferblanterie et fontainerie. Montant, 2.012 fr. 86. Soumissionnaires: Société « Union et Travail », 2 p. 100. — MM. Vivier, 13,30 p. 100. — Kieffer, 16 p. 100. — Cante, 17,50 p. 100. — Adjud., M. Laubard, 8, rue Chifflet, à Besançon, 20 p. 100 de rabais. — 12<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.420 fr. 33. Soumissionnaires: MM. Baudère, 1 p. 100. — Hugenschmitt, 7 p. 100. — J. Martin, 8 p. 100. — Hausmann, 16 p. 100. — Longchamp, 17,10 p. 100. — Weyl, 18,25 p. 100. — Fauconnet, 18,22 p. 100. — Adjud., M. Déliot, 4, rue Champroud, à Besançon.

22.80 p. 100 de rabais. — 1<sup>re</sup> lot. Poutrage en ciment armé et couverture en ciment volcanique. Montant, 11 298 fr. 73. Soumissionnaires : MM. Patou, 33 p. 100. — G. Ollier, 25 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Cante, rue des Chalets, à Besançon, prix du devis. — 3<sup>e</sup> Ecole des Tilleroyes. 14<sup>e</sup> lot. Travaux d'appropriation. Montant, 10.436 fr. 64. Soumissionnaires : M. Burtscher, 12,60 p. 100 d'augmentation. — M. Pe-tou, Société « Union et Travail », prix du devis. — M. Losenger, 2,10 p. 100. — Adjud., M. Tardivat, à Pirey (Doubs), 3 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> Ecole de garçons de Saint-Claude. 15<sup>e</sup> lot. Construction d'un préau couvert et démolition de l'ancien. Montant, 5.816 fr. 95. Soumissionnaires : M. Denis, 3,60 p. 100 d'augmentation. — MM. Burtscher, 1,75 p. 100. — Pertou, 3 p. 100. — Adjud., M. Pacaud, à Saint-Claude-Besançon, 5 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> Ecole mixte du Plateau de Bregille. 16<sup>e</sup> lot. Construction de murs de clôture et d'un préau couvert. Montant, 11.250 fr. Soumissionnaires : MM. Burtscher, 18 p. 100. — Denis, 14,50 p. 100 d'augmentation. Non adjugé. — 17<sup>e</sup> lot. Fourniture de mobilier scolaire pour les écoles de Montrapon et des Tilleroyes. Montant, 2.815 fr. 16. Soumissionnaires : MM. L. Bernard, 12 p. 100. — Pourcelot, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Charles Bernhard, rue d'Arènes, à Besançon, prix du devis.

**Drôme.** — 23 juillet. — *Mairie d'Espenel.* — Construction d'un préau couvert et de privés à l'école communale. Montant, 2.761 fr. 91. Soumissionnaire : M. E. Boissy, prix du devis. Adjud., M. Henri Brély, à Crest, 1 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 29 juillet. — *Préfecture.* — Route nationale n° 7, de Paris à Antibes. Exhaussement de la partie submersible de la route entre les points kilométriques 72 k. 530,20 et 73 k. 590,40 (passage de Serves). Montant, 61.000 fr. Soumissionnaires : MM. G. Ast, 4 p. 100. — J. Marron, 9 p. 100. — J. Jaffeux, 10 p. 100. — P. Clozel, 12 p. 100. — Adjud., M. Elie Clozel, à Tain, 16 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 3 août. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Ouvrages métalliques. Reconstruction des ponts de Charanconne et de Nourguier. Montant, 71.000 fr. Soumissionnaires : Forges de Franche-Comté, 1 p. 100. — MM. Joya, 9 p. 100. — Piana et ses fils, 11 p. 100. — Roussel et fils, 12 p. 100. — Société des ponts et travaux en fer, 13 p. 100. — Mines, fonderies et forges d'Alsais, 14 p. 100. — MM. Boursier, 19 p. 100. — Esperon, 21 p. 100. — Adjud., M. Dérubert, 1, chemin du Pré-Gaudry, à Lyon, 23 p. 100 de rabais.

**Haute-Saône.** — 29 juillet. — *Mairie d'Héricourt.* — Service du génie. Agrandissement de l'infirmerie-hôpital du quartier d'artillerie d'Héricourt. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonneries, etc. Montant, 82.680 fr. Soumissionnaires : M. Simonnet, prix du devis. — MM. Maul, 1,50 p. 100. — Py, 1 p. 100. — Tournesac, 1 p. 100. — Adjud., M. Bigel, à Belfort, 4 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture en tuiles, charpente. Montant, 25.395 fr. Soumissionnaires : M. Bigel, prix du devis. — MM. Kessler, 1 p. 100. — Py, 1,20 p. 100. — Tournesac, 1 p. 100. — Adjud., M. Deshaie, à Belfort, 2 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, plomberie. Montant, 5.818 fr. Soumissionnaires : MM. Bigel, Nifenecker, prix du devis. — MM. Costy, 0,50 p. 100. — Schelling, 1 p. 100. — Tournesac, 1 p. 100. — Adjud., M. Wagner, à Belfort, 2 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 27.213 fr. Soumissionnaires : MM. Jeandel et Cie, 0,50 p. 100. — Tournesac, 1 p. 100. — Adjud., M. Grille, à Belfort, 3 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie. Montant, 9.366 fr. Soumissionnaires : MM. Bigel, 1 p. 100. — Maïton, 1 p. 100. — Tournesac, 1 p. 100. — Adjud., M. Philippe à Belfort, 2 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 25 juillet. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin n° 39. Construction entre la rivière de l'Arve. Montant, 61 000 fr. 87. Adjud., M. Vagno, à Marinier, prix du devis. — 3<sup>e</sup> lot. Cusy. Reconstruction d'un mur. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gibello, Ballada, prix du devis. — M. Veluz, 5 p. 100. — Adjud., M. Barbero, à Annecy, 9 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Monthonnex-sous-Clermont. Chemin n° 4. Construction. Montant, 14.000 fr. Soumissionnaire : M. Cudet, prix du devis. — Adjud., M. Machetti, à Seyssel, 1 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Bogève. Chemin n° 7. Rectification. Montant, 6.610 fr. Adjud., M. Gavard à Bogève, 2 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Thollon. Chemin n° 1. Construction. Montant, 16 470 fr. Adjud., M. Dazza, à Publir, prix du devis. — 7<sup>e</sup> lot. Vailly. Chemin n° 1. Construction. Montant, 14.000 fr. Adjud., M. Neplaz, à Thonon, 3 p. 100 de rabais. — 1<sup>er</sup> lot. Aucun soumissionnaire.

**Haute-Savoie.** — 25 juillet. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. 1<sup>er</sup> lot. Lac Léman. Reconstruction du débarcadere de Sciez. Montant, 13.700 fr. Soumissionnaire : M. Dazza, prix du devis. — Adjud., M. Useglio, à Thonon, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 202. Réparation et assainissement entre 8 k. et 17 k. Montant, 35.500 fr. Adjud., M. Builio, à Thorens, prix du devis.

**Haute-Savoie.** — 8 août. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Commune de Saint-Jean-d'Aulph. Construction de trois écoles de hameau. — 1<sup>er</sup> lot. Mont-d'Evian. Montant, 12 224 fr. 93. Adjud., M. Joseph Labarre, à Saint-Jean-d'Aulph, 2 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. L'Abbaye. Montant, 15 934 fr. 17. Soumissionnaires : MM. J. Berger, F. Michaud, prix du devis. Adjud., M. Joseph Labarre, 4 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Les Ouchets. Montant, 13.789 fr. 21. Adjud., M. Joseph Labarre, 2 p. 100 de rabais.

**Hérault.** — 23 juillet. — *Mairie de la Tour-sur-Orb.* — Construction d'écoles. — 1<sup>er</sup> lot. Ecole de la Tour. Montant, 16.447 fr. 18. Adjud., M. Combès, à Estréchoux, 2 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Ecole de Boussagnes. Montant, 12.527 fr. 52. Adjud., M. Rasseguier, à la Roque, 1 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ecole de Clairac. Montant, 11.600 fr. Adjud., M. Arsan, à la Tour, 1 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Ecole de Saint-Xist. Montant, 11.313 fr. 37. Adjud., M. Arsan, 1 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 30 juillet. — *Mairie de Villard-Bonnat.* — Construction d'une école à Laucey. Soumissionnaires : MM. F. Negro, 1 p. 100. — C. Bergonzoli, 2 p. 100. — Grandmaison, 3 p. 100. — J. Pinel, 5 p. 100. — Maruc-

chi, 8 p. 100. — A. Foscali, 12 p. 100. — P. Dulaurier, 14 p. 100. — Adjud. M. Jules Achar, à Laucey, 14.75 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 31 juillet. — *Mairie de Beaurepaire.* — Construction d'un abattoir. Montant, 55.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bouhard, 5 p. 100. — Logut, 13 p. 100. — Adjud. Association des ouvriers du bâtiment de Beaurepaire, 13,25 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 3 août. — *Préfecture.* — Aménagement de la caserne de gendarmerie de Nozeroy. Montant, 10.866 fr. 37. Adjud., M. Jacques Roffet, aux Planches-en-Montagne, 2 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 6 août. — *Mairie de Champagnier.* — Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Champagnier à Vizille. Construction de la partie comprise entre le passage à niveau de la ligne ferrée de Grenoble à Gap et le chemin rural des Iles, sur 1.679 m. 40. Montant, 38.090 fr. Soumissionnaires : MM. Sibut, 5 p. 100. — J. Maurice, 5 p. 100. — I. Serratrice, 7 p. 100. — E. Borgesio, 8 p. 100. — Meunier-Curtin-t, 8 p. 100. — C. Rossi, 12 p. 100. — Gros-Bonivard, 15 p. 100. — Grandmaison fils, 16 p. 100. — Adjud., M. Grandmaison père, à Vif, 18 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 27 juillet. — *Mairie d'Unieux.* — Construction d'une école de filles au Vigneron. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 30.755 fr. 18. Adjud., M. Duchet, aux Planches, commune d'Unieux, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 5.394 fr. 60. Adjud., M. Prud'homme, à la Ricamarie, 11 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 6 118 fr. 80. Adjud., M. Croze, à Firminy, 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.090 fr. 28. Adjud., M. Gras, à Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 4.868 fr. 90. Adjud., M. Ranchoux, aux Planches, commune d'Unieux, 4 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Ciment. Montant, 4.828 fr. 83. Adjud., Coopérative ouvrière de Saint-Etienne, 6 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Ziuguerie. Montant, 2.411 fr. 25. (Réservé à la commune). — 8<sup>e</sup> lot. Mobilier. Montant, 2.480 fr. Adjud., MM. Petit et Chatagnon, à Saint-Etienne, 10 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 27 juillet. — *Mairie d'Unieux.* — Agrandissement de l'école de garçons du bourg et réparations à la mairie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 15.424 fr. 21. Adjud., MM. Bachelard et Colin, à Unieux, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 2.820 fr. 03. Adjud., M. Prud'homme, à la Ricamarie, 11 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 4.641 fr. 28. Adjud., M. Donny, à Firminy, 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.207 fr. 18. Adjud., M. Gras, à Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.532 fr. 78. Adjud., M. Ranchoux, aux Planches, commune d'Unieux, 4 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Ciment. Montant, 5 697 fr. Adjud., M. Pommerol, à Firminy, 5 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Ziuguerie. Mont., 1.652 fr. 25. Adjud., Coopérative ouvrière de Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Mobilier. Montant, 2.036 fr. Adjud., MM. Petit et Chatagnon, à Saint-Etienne, 7 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 30 juillet. — *Mairie de Régny.* — Aménagement d'un bâtiment en mairie et bureau de poste. — 1<sup>er</sup> lot. Charpente, couverture, etc. Montant, 7.364 fr. 28. Soumissionnaires : MM. Amour, 3 p. 100. — Loreuzin, 1 p. 100. — Adjud., M. Bernard, à Régny, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 2.308 fr. 53. Soumissionnaires : MM. Boré, 11 p. 100. — Gay, 9 p. 100. — Rater, 3 p. 100. — Adjud., M. Moglia, à Régny, 21 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 1.496 fr. Adjud., M. Dugelay, à Pradines, 2 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 5 août. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Etablissement d'une conduite en tuyaux de fonte. Montant, 15 000 fr. Adjud., M. Guyot, 10, place Dorian, à Saint-Etienne, 4 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 6 août. — *Mairie de Montbrison.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> Construction d'une école primaire de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 27.186 fr. 86. Soumissionnaires : MM. Geay, 1 p. 100. — Perat, 2 p. 100. — Arnaud, 2 p. 100. — Adjud., M. Nenot, à Montbrison, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 5 660 fr. 56. Soumissionnaires : MM. Bonnet, 1 p. 100. — Peycelon, 1,50 p. 100. — Non adjugé. — 3<sup>e</sup> lot. Ciments et carrelages. Montant, 8.554 fr. 32. Soumissionnaires : MM. Ligonnet, Michon et Boyer, 3 p. 100. — Adjud., MM. Belleuf et Cheraud Belleuf, à Andrézieux, 4 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 6.456 fr. 51. Soumissionnaires : MM. Peycelon, 2 p. 100. — Durupt, 3 p. 100. — Jay, 3 p. 100. — Garner, 3 p. 100. — Adjud., M. Néel, à Montbrison, 4 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 7.030 fr. 98. Soumissionnaires : MM. Sceti, 3 p. 100. — Zacco, 5 p. 100. — Adjud., M. Gabutti, à Montbrison, 6 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 6 05 fr. 07. Soumissionnaires : MM. Roussel, 1 p. 100. — Rogues, 3 p. 100. — Bayon, 3 p. 100. — Jay et fils, 4 p. 100. — Gouttega, 4 p. 100. — Mey, 4 p. 100. — Cochonnet, 3 p. 100. — Garand, 5 p. 100. — Adjud., M. Georges Claudius, à Montbrison, 6 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> Construction d'un égout dans le faubourg de la Croix. Montant, 9.400 fr. Soumissionnaires : MM. Pérat, 3 p. 100. — Tranchand, 5 p. 100. — Nénot, 11 p. 100. — Adjud., M. Gray, à Montbrison, 15 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 5 août. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Fontcouverte. Appropriation du groupe scolaire. Montant, 9.450 fr. Soumissionnaires : M. F. Dompnier, prix du devis. — MM. L. Straggotti, 2 p. 100. — Massucco, 3 p. 100. — Adjud., M. Jean-Pierre Anselme, à Saint-Jean-de-Maurienne, 12 p. 100 de rabais.

**Var.** — 27 juillet. — *Hospices civils de Toulon.* — Travaux d'assainissement aux hospices civils. Montant, 12 000 fr. Soumissionnaires : MM. Génin, 4 p. 100. — Pisarello, 8 p. 100. — Sermant, 11 p. 100. — Société des travaux d'assainissement de Toulon, 12 p. 100. — MM. Bava, 13 p. 100. — Olivier, 18 p. 100. — Gatti, 20 p. 100. — Adjud., M. Giraud, 28 bis, rue de la Vallette, à Toulon, 24 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.**

**Rhône.** — Jeudi 31 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de 3.750 mq. de sapin en planches de 20 millimètres d'épaisseur, 27.000 mq. de sapin en planches de 27 millimètres d'épaisseur et de 330 mc. de peuplier en plateau de 5 ou 11 centimètres d'épaisseur. — Réadjudication des lots non adjugés le 21 septembre, à 2 h. 3/4. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon.

**Rhône.** — Samedi 25 novembre, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction de deux réservoirs en béton armé. — 1<sup>er</sup> lot. Réservoir en béton armé d'une contenance utile de 10.000 mètres cubes à établir à Saint Clair, à côté du réservoir existant (bas service). Montant, 220 000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Réservoir en béton armé d'une contenance de 17.000 mètres cubes à établir à Bron, à côté du réservoir existant (bas service). Montant, 340.000 fr. Cautionnement: 7.000 fr. pour le 1<sup>er</sup> lot et 10.000 fr. pour le 2<sup>e</sup> lot. — Les plans et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où les intéressés peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — En outre, tous renseignements utiles pourront être demandés à M. l'Ingénieur en chef, directeur du service municipal de la voirie, 28, rue Bellecordière, à Lyon.

**Rhône.** — Dimanche 3 septembre, 3 h. — *Mairie de Lamure-sur-Azergues.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, ciments, gros fers, pierre de taille. Montant non compris imprévus, 52.100 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, toiture, couverture, fer blanc, zinc. Montant non compris imprévus, 12.100 fr. Cautionnement, 600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, parquets, serrurerie, quincaillerie. Montant non compris imprévus, 11.700 fr. Cautionnement, 600 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant non compris imprévus, 5.500 fr. Cautionnement, 300 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la mairie, de 9 à 5 heures du soir, et pour avoir tous renseignements utiles, MM. les entrepreneurs pourront s'adresser à M. Jacquet, architecte, rue de la Sous-Préfecture, 5, à Villefranche.

**Rhône.** — Mardi 5 septembre, 2 h. — *Hospices civils de Lyon.* — Hospice du Perron à Pierre-Bénite (Rhône). Travaux complémentaires et améliorations de divers services. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Montant, 27.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pierre de taille. Montant, 2.600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 1.300 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 21 300 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 4.400 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 21.200 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Ciment. Montant, 17.200 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Carrelage. Montant, 9.800 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 1.100 fr. — Les cahiers des charges et pièces de l'adjudication sont déposés chez M. Payet, architecte des hospices, 21, cours Gambetta, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures.

**Rhône.** — Samedi 16 septembre, 2 h. — *Manufacture des tabacs de Lyon.* — Reconstruction de la manufacture de Lyon. L'adjudication sera divisée en six lots; un même entrepreneur pourra soumissionner l'ensemble des travaux. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Evaluation, 1.495.278 fr. 45. Cautionnement, 50.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Evaluation, 304 162 fr. Cautionnement, 10.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie. Evaluation, 823 097 fr. Cautionnement, 27.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Evaluation, 447.528 fr. 75. Cautionnement, 15.000 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Couverture. Evaluation, 110.947 fr. 50. Cautionnement, 3.700 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture. Evaluation, 95.582 fr. 90. Cautionnement, 3.200 fr. Total des travaux adjugés, 3.276.596 fr. 60. Travaux non adjugés, 473.000 fr. Somme à valoir pour travaux imprévus, 150.403 fr. 40. Total, 3 900.000 fr. Ensemble des travaux, 109.000 fr. — On peut prendre connaissance du cahier des charges, de la série des prix, du détail estimatif et des dessins dans les bureaux de la Manufacture des tabacs de Lyon, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures. Avant d'être admis à soumissionner, tout entrepreneur devra présenter contre récépissé à l'ingénieur, directeur des travaux, à la Manufacture des tabacs de Lyon, le samedi 2 septembre au plus tard, les deux certificats de capacité et la notice définies à l'article 5 du cahier des charges. Dernier délai pour la réception des soumissions: le 16 septembre, à midi, ou sous pli recommandé avant l'ouverture de la séance d'adjudication.

**Allier.** — Mercredi 2 septembre, 10 h. — *Mairie de Montluçon.* — Elargissement d'une partie de la rue des Anciennes-Bougeries. Montant, 3.388 fr. 42. — Renseignements à la mairie.

**Alpes-Maritimes.** — Jeudi 24 août, 3 h. — *Mairie de Cannes.* — Construction du collège communal à édifier, boulevard Carnot, à Cannes. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 54.000 fr. Cautionnement, 1.800 fr. — Renseignements à la mairie.

**Ardèche.** — Dimanche 10 septembre, 11 h. — *Mairie du Cheylard.* — Canalisation pour l'adduction des eaux de la ville du Cheylard à Moirol. Montant, 1.284 fr. 80. Cautionnement, 100 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Dumas, architecte, auteur du projet, au Cheylard. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Demandes avant le 20 août 1911. — *Préfecture.* — Adjudication restreinte. Reconstruction en béton de ciment armé du tablier du pont sur l'Ignon, de 17 m. 20 de portée au passage du chemin vicinal ordinaire n° 4, dit du quai militaire. Montant, 7.800 fr. — Les demandes devront par-

venir à l'agent voyer d'arrondissement, avant le 20 août 1911, terme de rigueur.

**Côte-d'Or.** — Jeudi 24 août, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Reconstruction d'un pont sur la rivière l'Ignon, à Marcilly-sur-Tille, au passage du chemin vicinal ordinaire n° 4. Auteur du projet, M. Moreau, ingénieur des ponts et chaussées. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 7.200 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Côte-d'Or.** — Samedi 26 août, 2 h. — *Hôtel de ville de Châtillon-sur-Seine.* — Chemin de grande communication n° 29. Rechargement de la chaussée empierrée, sur 1.870 mètres, située sur le territoire de la commune d'Essarois, partie comprise entre les points 24 k. 830 et 26 k. 700. Montant, 3.151 fr. 35. Cautionnement, 100 fr. Frais, 45 fr. Auteur du projet, M. Guth, conducteur voyer, à Recey-sur-Ource. — Renseignements à la sous-préfecture et chez M. l'Ingénieur, rue Saint-Vorles, à Châtillon.

**Doubs.** — Lundi 28 août, 2 h. — *Mairie de Deluz.* — Réfection du chemin vicinal n° 3. Montant, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Perron, agent voyer cantonal, auteur du projet, à Roullans.

**Drome.** — Lundi 11 septembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Amélioration et extension du port de Valence. Montant, 167.853 fr. 19. A valoir, 22.146 fr. 31. Total, 190.000 fr. Cautionnement provisoire, 3.900 fr., définitif, 6 000 fr. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, l'avant-dernier jour non férié précédant l'adjudication, avant 5 heures du soir. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Armand, ingénieur en chef, 9, rue Grôlée à Lyon. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Schwob, ingénieur à Valence.

**Haute-Savoie.** — Vendredi 18 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Captage et adduction de la source des Sarrazins. Montant, 51.262 fr. 83. A valoir, 6.237 fr. 17. Total, 57.500 fr. Cautionnement, 1.900 fr. — Visa, quatre heures avant l'adjudication, par M. Gerard, sous-ingénieur des ponts et chaussées, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 22 août, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Pontchy. Agrandissement de l'école du hameau de Tuet. Montant, 12.300 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, vingt-quatre heures avant l'adjudication, par M. Riondel, conducteur des ponts et chaussées, à Annemasse, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Samedi 2 septembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Fillinges. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 52.193 fr. 09. A valoir, 6.806 fr. 91. Total, 59.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. Auteur du projet, M. Boget, conducteur des ponts et chaussées, à Reignier. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 12 septembre, 10 h. — *Mairie d'Annecy.* — Construction du réseau d'égouts. Auteur du projet, M. Carrier, directeur des travaux municipaux. — 1<sup>er</sup> lot. Construction du collecteur entre la rue Vaugelas et l'usine bactérienne. Montant, 88.812 fr. 87. A valoir, 18.287 fr. 13. Total, 107.100 fr. Cautionnement provisoire, 2.000 fr., définitif, 4.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction, en ville, des égouts d'assainissement et de ruissellement. Montant, 594.260 fr. 17. A valoir, 160.442 fr. 03. Total, 754 702 fr. 20. Cautionnement provisoire, 12.500 fr., définitif, 25.000 fr. — Travaux réservés. Construction de l'usine bactérienne. Montant, 96.600 fr. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 27 août, 10 h. — *Mairie de Sonnay.* — 1<sup>er</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de la Roche. Construction d'un pont sur le ruisseau de l'Émbroz et rectification du chemin aux abords, sur 233 m. 33. Montant, 9.400 fr. Cautionnement, 280 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de la Vienne. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 9, le Sonnay et les chemins vicinaux ordinaires n° 2 et 4, de Jarcieu, sur 487 m. 64. Montant, 13 400 fr. Cautionnement, 385 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Vienne. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer de canton de Roussillon.

**Isère.** — Dimanche 13 août, 10 h. — *Mairie de Rives.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 9.300 fr. Cautionnement, 350 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Vinot, auteur du projet, 4, rue Montgolfier, à Voiron.

**Isère.** — Dimanche 20 août, 3 h. — *Mairie de Saint-Jean-le-Vieux.* — Construction d'une mairie-école. Montant, 20.275 fr. 34. Cautionnement, 1.400 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Paul Perrin, architecte, 8, rue Lesdiguières, à Grenoble.

**Isère.** — Dimanche 27 août, 10 h. — *Mairie de Roybon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 9, de la Verne, de Bourgeonnière et de l'Estrat. Construction sur 1.750 mètres. Montant, 12.180 fr. Cautionnement, 350 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Saint-Marcellin. Renseignements à la mairie et chez l'agent voyer de canton à Roybon.

**Loire.** — Samedi 2 septembre, 11 h. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 103, de Saint-Symphorien-de-Lay à Chauvay. Construction entre le Perrot et le chemin rural du Gas à Saint-Christo-en-Jarez, sur 994 m. 19. Montant, 15.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Puy-de-Dôme.** — Lundi 28 août, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture d'Amber.* — Aménagement de l'école de filles avec classe enfantine et construction d'un préau et de water-closets à l'école de garçons (commune d'Olliergues). — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Montant, 24.548 fr. 56 — 2<sup>e</sup> lot. Mobilier scolaire et menuiserie. Montant, 5.960 fr. 04. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 2.800 fr. 06. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie, tenture, etc. Montant, 4.650 fr. 40. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 1.832 fr. 25. — 6<sup>e</sup> lot. Ecole de garçons. Montant, 2.560 fr. 77. — 7<sup>e</sup> lot. Divers. Montant, 4.235 fr. 20. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 21 août, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.*

— Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Bantanges. Restauration du bureau de poste. Montant, 4 151 fr. 38. — 2<sup>e</sup> lot. La Chapelle-Thécle. Construction de clôtures au cimetière. Montant, 4.184 fr. 40. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. P. Lamiraud, architecte à Louhans. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Mardi 25 août, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Allerey. Etablissement d'un cimetière. Montant, 10.963 fr. 98. Cautionnement, 1/20<sup>e</sup>. Frais, 210 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Larnoy, architecte, auteur du projet, à Verdun-sur-le-Doubs. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 10 septembre, 2 h. — *Mairie d'Uxeau.* — Agrandissement et appropriation du groupe scolaire et de la mairie. Montant, 27.374 fr. 24. Cautionnement, 1.200 fr. Directeur des travaux, M. Louis Bonnot, architecte voyer, à Bourbon-Lancy. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Samedi 27 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — Construction d'un bâtiment pour l'agrandissement du séchoir à l'asile départemental de Mâcon. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse et maçonnerie. Montant, 3 034 fr. 38. Cautionnement, 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture, menuiserie, etc. Montant, 1.936 fr. 09. Cautionnement, 90 fr. — Les concurrents devront déposer ou faire parvenir leurs soumissions, par lettre chargée, le 1<sup>er</sup> septembre avant midi. — Visa, par l'architecte du département, huit jours à l'avance. — Renseignements à la préfecture.

**Savoie.** — Samedi 26 août, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Modane. Adduction d'eau potable pour l'alimentation de Modane-Gare, réfection des conduites de distribution du chef-lieu et installation de nouvelles bornes-fontaines. Montant, 64 069 fr. 46. A valoir, 9.955 fr. 54. Total, 74.025 fr. Cautionnement, 2.350 fr. Auteur du projet, M. Favre, architecte à Modane. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Var.** — Dimanche 21 août, 10 h. — *Mairie de Montfort.* — Adduction et distribution d'eau du canal d'arrosage de Montfort. Montant, 21.625 fr. 37. A valoir, 5.374 fr. 63. Total, 30.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Verlaque, ingénieur des ponts et chaussées à Brignol-s. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Verlaque, ingénieur à Brignoles.

**Vaucluse.** — Dimanche 20 août, 2 h. — *Mairie de Travaillan.* — Chemin vicinal ordinaire n° 21, de Saint-Jean à la Genestière. Montant, 2.800 fr. Cautionnement, 80 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, à Orange, avenue de la Gare, et chez M. l'agent voyer cantonal d'Orange.

**Vaucluse.** — Dimanche 27 août, 9 h. — *Mairie de Gargas.* — Construction du chemin vicinal n° 3, sur 1.459 m. 69. Montant, 19.300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Vaucluse.** — Dimanche 27 août, 10 h. — *Mairie du Thor.* — Travaux

de purgament et de régularisation des berges à exécuter dans le petit Mourgeon sur 1.900 mètres. Etablissement d'une bache en tôle et reprise en sous-œuvre de maçonneries. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements au Syndicat du Petit Mourgeon, au Thor et chez M. Pastré, architecte à Avignon.

**Vaucluse.** — Mardi 29 août. — *Mairie d'Orange.* — Service du génie. Réfection de planchers au bâtiment caserne Bonnet-d'Honnieres. Montant, 5.000 fr. Demandes d'admission au chef du génie d'Avignon avant le 10 août. — Renseignements à la chefferie du génie, 32, rue Joseph-Vernet, à Avignon.

**Vaucluse.** — Dimanche 3 septembre, 2 h. — *Mairie de Beaumont.* — Construction du chemin vicinal n° 4, dit « de la Courbe ». Montant, 6.000 fr. — Visa par M. l'agent voyer d'arrondissement à Apt. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'ingénieur à Apt.

## SPECTACLES

**OLYMPIA MUSIC-HALL** Continuant ses représentations de plus en plus sensationnelles, notre coquet et luxueux Music-hall estival, où l'on profite du plein air et de la fraîcheur du soir, poursuit brillamment sa saison avec le célèbre Dalbret, premier chanteur de France, dans une série de chansons nouvelles que le grand artiste interprète avec âme et sentiment. Quinze minutes d'émotion avec le fantastique travail des Poppescu, champions barristes; Amery et Joanyd, fameux sauteurs de tonneaux, doués d'une souplesse et d'une agilité surnaturelles, etc. Dimanche 20, grande matinée avec Dalbret, ainsi que jeudi 24, à prix réduits.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grolée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES** (98, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

**TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE** Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 58751

**VICTOR DUPRÉ**

Rue Tronchet, 69, LYON

**FABRIQUE D'ABAT-JOUR**

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

**VENTE DE STORES**

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil mouture italienne

**ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE**

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

**MACHINE  
A ÉCRIRE**

EMPIRE

neuve, n'ayant jamais servi, achetée 625 fr., serait vendue 400 fr. Ecrire Agence Fournier n° 2249.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

**Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôtitaire: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

**Peinture & Plâtrerie**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

**Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon, Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**GRANITS ANTIQUES DE BOURGOGNE**, les plus décoratifs du monde pour construction, depuis le moellon à bossage, la bordure de trottoir, jusqu'aux monuments les plus riches, sculptés et polis. FAGA et C<sup>e</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>).

**Céramique**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre éuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

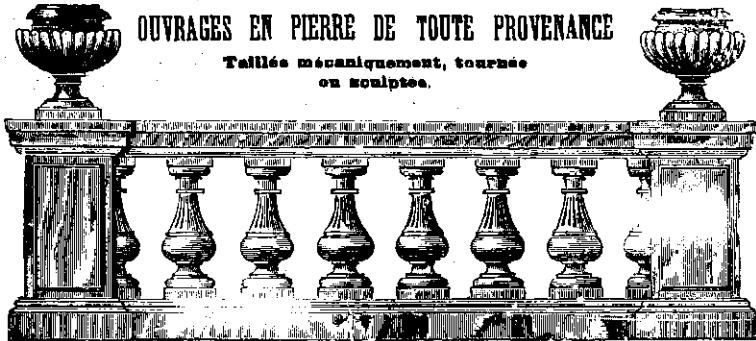
# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

## A VENDRE

**TERRAIN** de 1.600 m<sup>2</sup>, bien situé, chemin Feuillat, façade de 40 mètres tout clos de murs, grand portail, pourrait convenir pour construction industrielle ou maison bourgeoise.

S'adresser à M. LEDUC, 123, cours Lafayette prolongé, Lyon-Villeurbanne.

## LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES  
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle  
**DES CHEVAUX, ANES ET MULETS**  
Primes et Conditions les plus avantageuses  
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse  
AGENTS GÉNÉRAUX Tel. : 25-09 LYON

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

# MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT  
TUYAUX GRÈS ET POTERIE  
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

# L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

## REPRODUCTION

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

## E. ACHARD

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

## EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

## LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

Prix : 2.50; par la poste recommandé : 2.65

## AVOCAT CONSEIL

Ancien Magistrat

Cabinet de 1 à 3 heures  
ou sur rendez-vous et par correspondance

CONSULTATIONS ÉCRITES

E. BOUSQUET

46, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

## "LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES  
contre les

# ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

## ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile:  
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES  
Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ  
des Propriétaires d'Immeubles

## ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général  
39, rue de la Bourse à LYON